

Le réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales : un maillon de la chaîne documentaire du Québec

The Automated Network of Government Libraries: A Link in the Information Chain in Québec

La red informatizada de bibliotecas gubernamentales: un anillo de la cadena de documentos de la provincia de Québec

Daniel Allaire

Volume 40, numéro 2, avril-juin 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033452ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033452ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Allaire, D. (1994). Le réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales : un maillon de la chaîne documentaire du Québec. *Documentation et bibliothèques*, 40(2), 61–66. <https://doi.org/10.7202/1033452ar>

Résumé de l'article

L'administration publique québécoise compte un peu moins d'une centaine de bibliothèques spécialisées constituées en majorité de petites unités de trois employés ou moins. On y retrouve près de 3,6 millions de documents de tout genre. Au cours des cinq dernières années, ces bibliothèques ont informatisé leur fonctionnement à l'aide du logiciel Best-Seller et l'exploitation de la documentation se fait maintenant en réseau. Le regroupement des bibliothèques gouvernementales dispose désormais d'un instrument lui permettant de rationaliser la gestion des ressources documentaires de l'État.

Le réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales : un maillon de la chaîne documentaire du Québec

Daniel Allaire

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

L'administration publique québécoise compte un peu moins d'une centaine de bibliothèques spécialisées constituées en majorité de petites unités de trois employés ou moins. On y retrouve près de 3,6 millions de documents de tout genre. Au cours des cinq dernières années, ces bibliothèques ont informatisé leur fonctionnement à l'aide du logiciel Best-Seller et l'exploitation de la documentation se fait maintenant en réseau. Le regroupement des bibliothèques gouvernementales dispose désormais d'un instrument lui permettant de rationaliser la gestion des ressources documentaires de l'État.

The Automated Network of Government Libraries : A Link in the Information Chain in Québec

There are approximately 100 special libraries employing three persons or less in the Québec civil service. About 3 600 000 documents of all types are found in the collections. Over a period of five years, these libraries have automated their functions using Best-Seller and reference service is now done over the network. The network of government libraries can contribute to a wiser management of documents.

La red informatizada de bibliotecas gubernamentales : un anillo de la cadena de documentos de la provincia de Québec

La administración pública quebequense consta de un poco menos de una centena de bibliotecas públicas especializadas constituidas sobre todo de pequeñas unidades de tres empleados o menos. En estas bibliotecas encontramos cerca de 3,6 millones de documentos de todo tipo. En el curso de los últimos cinco años, estas bibliotecas han informatizado su funcionamiento con la ayuda del programa Best-Seller y la explotación de la documentación se hace ahora en conjunto. El reagrupamiento de las bibliotecas gubernamentales consta, desde ahora, de un instrumento que le permite racionalizar la gestión de los recursos documentales del Estado.

Les bibliothèques et centres de documentation de l'État québécois forment un réseau spécialisé au service de l'administration. À l'exception de la Bibliothèque nationale (BN) et de celle de l'Assemblée nationale (BAN), ces bibliothèques sont peu connues en dehors des milieux spécialisés. Créées pour soutenir le travail de planification et de recherche des fonctionnaires, elles servent aussi de dépôt aux publications de l'administration. Leur existence est intimement liée à celle de la Fonction publique. Leur croissance ou leur décroissance, selon le cas, suit celle de l'appareil étatique.

La création des bibliothèques gouvernementales

La majorité des bibliothèques gouvernementales sont de création récente

(graphique 1). Sept pour cent d'entre elles, soit à peine une demi-douzaine, furent créées avant 1960. La période de la Révolution tranquille vit leur nombre doubler. La décennie 70, années de forte croissance de la Fonction publique, fut propice au bourgeonnement de petits centres de documentation: près de 46% des organismes documentaires étatiques y virent le jour. Cette période de croissance se poursuivra jusqu'au mitan de la décennie 80 pendant laquelle 31% des centres apparurent. On note, durant cette dernière période, l'émergence de centres de documentation de direction et de succursales dans les pôles administratifs de Montréal et Québec suivant le lieu de concentration des activités de l'organisme.

La période actuelle est marquée par la décroissance de l'appareil étatique et

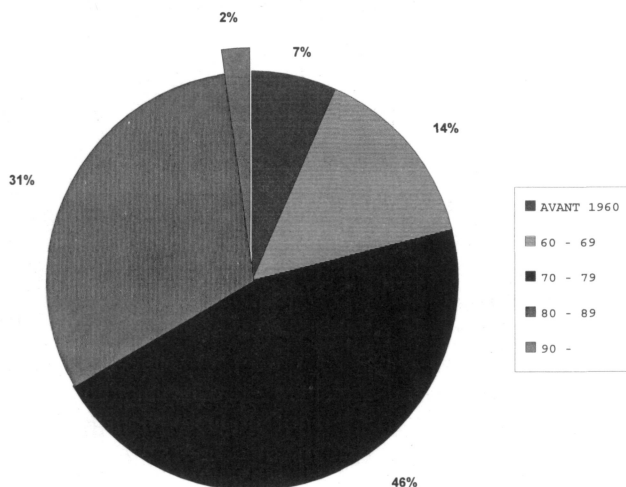
par la fusion ou la disparition de petites unités documentaires. Le mince 2% de croissance des années 90 représente la séparation, en 1992, de la bibliothèque du ministère des Forêts de celle du ministère de l'Énergie et des Ressources ainsi que la création, en 1990, d'une bibliothèque au ministère des Finances (la Bibliothèque de l'Assemblée nationale jouait, pour celui-ci, un rôle de suppléance en raison de la proximité des lieux).

La nature et les ressources du milieu

Les bibliothèques gouvernementales, parfois désignées sous d'autres appellations (centre, service de documentation ou d'information, informathèque etc.) regroupent des unités de l'administration publique québécoise offrant des ressources et des services très variés. Un examen

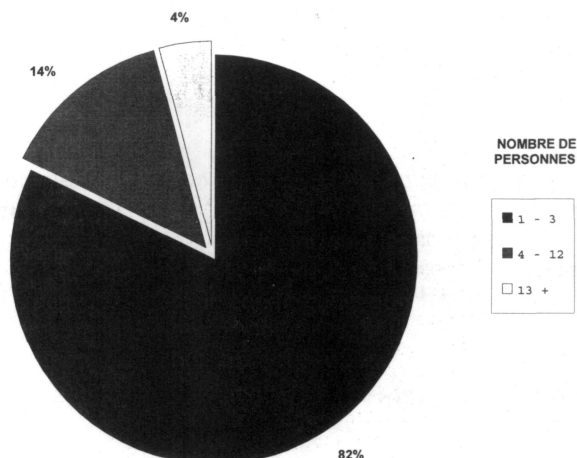
GRAPHIQUE 1

ANNÉES DE CRÉATION DES BIBLIOTHÈQUES GOUVERNEMENTALES



GRAPHIQUE 2

PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES GOUVERNEMENTALES



du *Répertoire des bibliothèques gouvernementales du Québec*¹ permet d'en dénombrer un peu moins d'une centaine.

Le trait caractéristique des bibliothèques gouvernementales est ce fait qu'elles forment de très petits services dispersés dans l'ensemble des organismes gouvernementaux. La grande majorité d'entre eux, soit 82%, emploient moins de trois personnes, 14% ont douze employés ou moins. Seulement sept bibliothèques en ont plus de treize. Ces dernières ne représentent que 4% du total (graphique 2)

Si on tente de les regrouper en catégories, on peut en définir trois:

Les centres de documentation de direction ou de service. On y retrouve de très petites unités avec un personnel de trois personnes ou moins. Le fonds documentaire comprend de quelques centaines à une douzaine de milliers de volumes et entre 10 et 200 périodiques.

Les centres de documentation de niveau intermédiaire. Ces centres peuvent

en général compter sur plus de ressources et leur existence est moins soumise aux aléas des réorganisations administratives. Le personnel comprend de quatre à douze employés. Leurs collections varient de 5 000 à 50 000 volumes, les périodiques de 100 à 500 titres.

Les bibliothèques de l'administration. Ces bibliothèques, neuf en tout, sont ordinairement rattachées à des niveaux hiérarchiques élevés ou ont un rôle de service général pour un organisme ou, exceptionnellement, pour plusieurs comme c'est le cas pour la Bibliothèque administrative rattachée au ministère des Communications. Leur personnel compte plus de treize personnes parmi lesquelles des techniciens en documentation et des bibliothécaires. Le fonds documentaire peut comprendre entre 16 000 et 120 000 documents composé de volumes, de rapports techniques, de brochures et de dossiers thématiques. On y retrouve également de 400 à 1 600 périodiques. Outre les imprimés, leurs collections regroupent des microfilms et des microfiches, des documents audio-visuels (diapositives, disques,

cassettes audio et vidéo...) des cartes, des photos, des partitions musicales, etc.

Deux bibliothèques oeuvrant dans le secteur gouvernemental québécois ont un statut particulier: la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et celle de l'Assemblée nationale (BAN). La Bibliothèque nationale est, depuis 1988, une société indépendante régie par une loi (L.R.Q., C. B-2.1). Avec un budget de dix millions et 140 employés, elle est la bibliothèque la mieux dotée du secteur gouvernemental. Sa mission est similaire à celle des bibliothèques nationales d'autres pays soit rassembler, conserver et diffuser le patrimoine documentaire du territoire. Tant par son champ d'activité relié à la vie politique que par ses relations étroites avec les bibliothèques du secteur public québécois, la Bibliothèque

1. *Répertoire des bibliothèques gouvernementales du Québec*, 5^e éd., Québec, Les Publications du Québec, Montréal, ASTED, 1993, 115 p.

de l'Assemblée nationale est souvent assimilée à une bibliothèque gouvernementale. Son statut juridique (L.R.Q., C. A-23.1) est celui d'une bibliothèque parlementaire au service du pouvoir législatif (l'Assemblée nationale) et indépendante du pouvoir exécutif. Ancêtre des bibliothèques du secteur public, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, fondée en 1802, a pour mission d'offrir un service documentaire et de recherche aux parlementaires et à leurs collaborateurs. Elle dispose d'un budget de plus de 4 000 000 \$ et d'un effectif de 85 personnes.

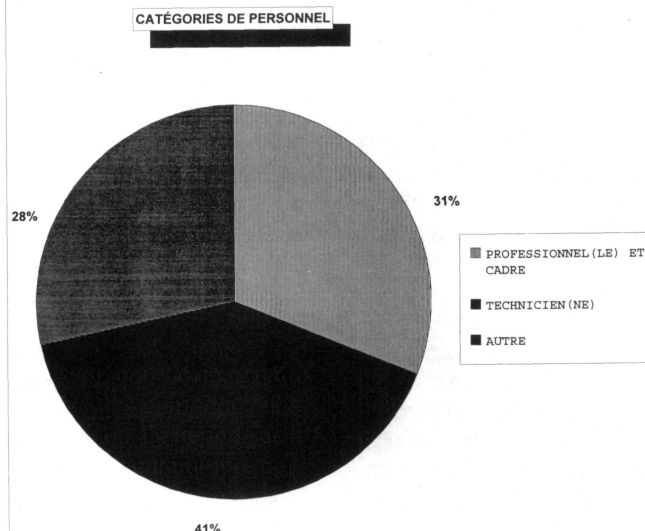
Les bibliothèques gouvernementales rassemblent une documentation à la fois variée et spécialisée, étroitement associée à la mission de l'organisme dont elles dépendent. Sans être exhaustif, le tableau 1 donne un bon aperçu des sources disponibles. Les données sont tirées du *Répertoire des bibliothèques gouvernementales du Québec*. On y dénombre près de 3,6 millions de documents. Parmi les collections les plus imposantes, soulignons celles de la BNQ, plus de 3 000 000 de documents de tout genre dont 35 000 titres de périodiques. De son côté, la BAN offre à ses usagers une documentation principalement axée sur la législation, la politique, l'économie et l'histoire. On y retrouve plus de 300 000 volumes, 3 000 titres de périodiques et 375 000 microfiches et microfilms.

La majorité des bibliothèques du milieu gouvernemental (86%) offrent un service de prêt entre bibliothèques (PEB) et participent ainsi à un réseau informel d'échange documentaire. Les participants, à l'exception de la Nationale, ont produit un catalogue collectif de périodiques² localisant plus de 11 000 titres. L'informatisation des bibliothèques introduit une nouvelle dynamique et fera de ce catalogue, jusqu'ici très utilisé par tous les acteurs du milieu, un instrument vite désuet.

Tableau 1: Collections des bibliothèques gouvernementales du Québec

VOLUMES	1 721 008
PÉRIODIQUES (TITRES)	59 072
MICROFORMES	1 192 244
DOSSIERS DOCUMENTAIRES	98 093
DOC. AUDIOVISUELS	210 811
DOC. CARTOGRAPHIQUES	75 589
DOC. GRAPHIQUES	72 447
MUSIQUE IMPRIMÉE	162 105

GRAPHIQUE 3



Les bibliothèques gouvernementales approvoient progressivement les nouvelles techniques. Un examen des données du *Répertoire* permet de constater que 53% d'entre elles utilisent le télécopieur. On note toutefois que seulement 38% interrogent des serveurs commerciaux. Ce chiffre est un peu étonnant, car les bibliothèques nord-américaines puisent une part grandissante de leur information dans les bases de données commerciales. Est-ce dû à un manque de crédits, de sources appropriées, de personnel ?

Du côté des communications, seulement 16% des bibliothèques recourent au courrier électronique. Mis en relation avec les 86% qui offrent un service de PEB, cela étonne. Doit-on en déduire que 70% des bibliothèques font leurs PEB par courrier traditionnel? En observant de plus près, on remarque qu'il s'agit de petits services dirigés en général par une seule personne. Pourtant, ces bibliothèques devraient tirer profit de la simplicité et de la rapidité du courrier électronique.

Globalement, les bibliothèques gouvernementales, si on inclut la BNQ et la BAN, gèrent des crédits de l'ordre de 16 000 000 \$. Elles emploient 585 personnes dont 41% ont une formation en technique de la documentation, 31% sont classées professionnels ou cadres (en majorité des bibliothécaires) et 28% représentent des employés de soutien (graphique 3).

2. Québec, Ministère des communications, Bibliothèque administrative, *Catalogue collectif des périodiques des bibliothèques gouvernementales du Québec*, 4^e éd., 1989, 932 p.

L'informatisation

L'informatisation des bibliothèques gouvernementales a débuté à la fin de 1977, au moment où la Bibliothèque administrative et quelques autres se joignirent au réseau informatisé de catalogage Télécats/Unicat (Télécatalogue/Union catalog), réseau qui utilisait les services informatiques d'UTLAS (University of Toronto Library Automated System). Au fil des ans, d'autres bibliothèques adhérèrent au réseau sous l'ombrelle de la Bibliothèque administrative. Encore aujourd'hui, environ 30 d'entre elles puisent chez le serveur UTLAS (maintenant ISM) des notices bibliographiques et des notices homologuées (notices d'autorité). La fonction du catalogage était bien remplie par UTLAS, mais elle laissait dans l'ombre les autres besoins de gestion documentaire. L'apparition des systèmes locaux sur le marché de la documentation, au cours des années 80, ouvrit de nouvelles perspectives à toutes les bibliothèques.

Les bibliothèques de l'État recherchaient un instrument efficace pour gérer l'ensemble de leurs ressources. Toutes les fonctions liées à la gestion de la documentation devaient être considérées: acquisition, catalogage, recherche, contrôle des périodiques et de la circulation des documents et, enfin, production de statistiques de gestion. Après de nombreuses démarches et atermoiements dont seules les fonctions publiques ont le secret, un appel d'offres fut lancé en 1989 et le logiciel Best-Seller fut retenu. La Bibliothèque administrative du ministère des Communications reçut du Conseil du trésor³ le mandat de réaliser le projet d'informatisation des bibliothèques gouvernementales. Les bibliothèques purent compter sur l'assistance de deux directions du ministère des Communications, soit la Direction des systèmes d'information et de l'innovation (DSII) au titre de conseiller informatique et celle de l'informatique (DGI) comme serveur chargé du traitement informatique.

L'évaluation du logiciel Best-Seller avait fait ressortir le besoin de nombreuses modifications afin de répondre aux particularités et exigences des bibliothèques spécialisées. L'implantation du logiciel dans une telle perspective ne pouvait se faire, dans une première étape, que

parmi un groupe restreint d'utilisateurs. Depuis quelques années, on avait exprimé le désir d'informatiser les bibliothèques. Certaines avaient même fait l'acquisition de petits systèmes ou développé des applications comme la gestion des périodiques. Quelques-unes avaient participé, avec le ministère des Communications, à l'évaluation de produits susceptibles d'implantation dans le milieu gouvernemental. Le choix des participants au projet pilote s'est fait parmi ceux qui avaient manifesté le plus d'intérêt et en tenant compte de critères comme l'appui des supérieurs, l'allocation des crédits nécessaires à l'achat de l'équipement et au fonctionnement, la disponibilité d'un personnel professionnel pour les tests et l'implantation. Les bibliothèques sélectionnées furent celles des ministères de l'Énergie et des Ressources, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, de la Santé et des Services sociaux, des Transports et de l'Office de la langue française. Cette dernière, après son retrait, fut remplacée par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Les principaux défis du groupe de départ furent de modifier et d'implanter un logiciel ainsi que de mettre sur pied un réseau informatisé dans un contexte de restrictions de dépenses publiques. Plusieurs tâches furent menées de front: mise en place d'une structure et de règles de fonctionnement, établissement de liens de communication avec l'ordinateur, élaboration de procédures d'assistance et de dépannage. Parallèlement à ces activités «structurantes», les membres du comité directeur du projet, assistés du personnel de leur bibliothèque respective, s'engageaient dans un long processus de tests et de modifications du logiciel au fil des livraisons du fournisseur. Best-Seller était au départ un produit adapté au marché des bibliothèques publiques. Le fournisseur, Gestion documentaire Best-Seller⁴, s'était engagé à le modifier de façon à ce qu'il réponde aux besoins de bibliothèques spécialisées. Au fur et à mesure de l'évolution du projet pilote, les relations avec le fournisseur s'orientèrent vers un partenariat entreprise privé/organismes publics, le premier investissant des sommes substantielles dans l'élaboration d'un nouveau produit et le second fournissant les spécialistes du domaine de la documentation. Afin de minimiser le coût initial, la DGI décida d'adopter une stratégie

d'implantation supposant un ajustement de la puissance de traitement de l'ordinateur en fonction de l'adhésion de nouvelles bibliothèques.

Les premiers modules mis en fonction furent ceux des acquisitions et des périodiques entre avril 1989 et septembre 1990. À la suite de nombreuses modifications, émergeait un produit plus universel et répondant aux besoins de bibliothèques spécialisées. Idéalement les bibliothèques participantes auraient souhaité, au départ, implanter le catalogue et y charger les notices stockées chez ISM, mais le module de la version initiale nécessitait trop de modifications. Gestion documentaire Best-Seller proposa de développer, en collaboration avec le groupe pilote, un nouveau catalogue. Celui-ci fut complètement réécrit à l'aide d'un langage de quatrième génération, langage produit et commercialisé par la société Speedware. Le prototype ne fut disponible qu'au printemps 1991. Au début de l'été, la Bibliothèque nationale du Québec faisait l'acquisition du logiciel Best-Seller en vue de l'exploiter sur son propre ordinateur. Elle se chargea de compléter elle-même les dernières modifications du module du catalogue.

L'arrivée de la BNQ fut appréciée, car le groupe de départ sentait le besoin de souffler un peu après l'implantation de deux modules dont les versions successives avaient nécessité une batterie de tests et un engagement généreux du personnel des bibliothèques du groupe. Cependant, les bibliothèques gouvernementales n'étaient pas au bout de leurs peines. Le coup le plus dur vint de l'intérieur. On fit durement l'expérience de la lenteur administrative. Le processus d'augmentation de puissance de traitement dura plus de 12 mois. On dut refuser l'adhésion de nouveaux membres et vivre, à partir de l'été 1992, une situation très pénible: temps de réponse inacceptable, retard dans le traitement des dossiers, baisse de productivité, démotivation du personnel, etc. L'installation d'un ordinateur HP 947 en janvier 1993 remit les choses en ordre et,

3. CT 168764 du 4 octobre 1988.

4. Antérieurement connu sous le nom de Infocentre gestion documentaire.

depuis, le réseau a retrouvé son rythme de croisière. Avril 1994 marquera la fin du contrat liant les seize bibliothèques gouvernementales et le Fonds des services informatiques (FSI). Celles-ci devront déterminer les orientations de leur réseau en tenant compte de leurs ressources et des besoins de leurs usagers. D'ici là, les participants qui le souhaitent pourront compléter l'implantation du catalogue pour l'utilisateur et mettre en opération le module du prêt. Les lecteurs auront alors accès en direct à plus de 302 000 notices bibliographiques et le personnel pourra compter sur plus de 170 000 notices homologuées pour le traitement⁵.

Les bénéficiaires

L'implantation de Best-Seller a doté l'administration gouvernementale d'un instrument de planification et de gestion de ses ressources documentaires. Le partage de l'information fait ressortir plus que jamais la nécessité de la coopération et crée un sentiment d'interdépendance entre les maillons de la chaîne documentaire informatisée. Les bibliothèques peuvent en tout temps connaître l'état et la disponibilité de leurs collections et celles des autres membres du réseau. Le concept de notice unique, partagé par tous les intervenants, incite ces derniers à plus d'exactitude, le travail des uns servant aux autres. Une notice est présente au catalogue dès l'étape de l'acquisition et elle est repérable par auteur, par titre, par numéro ISBN ou ISSN. Elle peut faciliter la commande d'un document par d'autres bibliothèques. Le traitement catalographique complété, il est possible à chaque membre du réseau d'associer à une notice le ou les exemplaires du document en sa possession. Cela est particulièrement efficace dans le cas des publications gouvernementales disponibles dans plusieurs établissements.

Pour l'instant, il est difficile d'établir le niveau de redondance de l'ensemble des documents. Celui-ci semble relativement peu élevé en ce qui a trait aux collections de périodiques. Une évaluation, faite en 1991 parmi les six bibliothèques de départ, a permis d'en vérifier l'importance. Le taux ne dépassait pas 22% à l'époque et il a été réduit à la suite de l'exercice de rationalisation des collections. Les principaux objectifs⁶ de l'exercice étaient de réduire le nombre d'abonne-

ments multiples, de diminuer ou de stabiliser l'espace nécessaire à la conservation des collections tout en donnant aux usagers l'accès à des collections plus complètes. Un concept de «collection-réseau» a été élaboré. Il s'agit, pour une bibliothèque désignée, de conserver et d'acquérir la collection la plus exhaustive possible d'un titre lié à son champ d'intérêt, les dons des autres membres servant à combler les portions manquantes. Une bibliothèque ne peut se départir d'une «collection-réseau» sans en informer ses partenaires. Jusqu'ici, plus de 900 titres ont été élagués. Ceux-ci libèrent de nombreux mètres linéaires, et ce, sans réduction d'accès à l'information étant donné l'existence du catalogue collectif informatisé. La disparition, au gré des réorganisations administratives, de collections de périodiques ne pourra plus se faire sans que le réseau en soit averti.

L'élaboration d'une approche réseau se manifeste de façon concrète par le regroupement des commandes de fournitures. Par le jeu d'appels d'offres publics, les bibliothèques font l'acquisition de codes zébrés (codes à barres), d'appareils de lecture de ces codes, de rubans adhésifs, de formulaires de commande ou de rappel ainsi que d'enveloppes à fenêtre. Cette approche collective, en plus de faire épargner les bibliothèques (les montants restent à évaluer), stimule la coopération entre elles. Ainsi, lorsqu'une bibliothèque manque d'un formulaire, elle peut en emprunter à une autre en attendant la prochaine commande du groupe. Le fonctionnement en réseau ne comporte pas uniquement des avantages. Certaines particularités locales ou façons de faire doivent céder la place à d'autres correspondant aux besoins du plus grand nombre. Malgré cela, la spécificité ou la personnalité propre de chacun des membres est préservée.

L'adhésion au réseau

Toute bibliothèque gouvernementale, qu'elle soit une bibliothèque ou un centre de documentation rattaché à un ministère, à une régie, à un office ou à une société d'État du Gouvernement du Québec, peut adhérer au réseau. Les responsables des bibliothèques candidates doivent signer, d'une part, un contrat avec le FSI et, d'autre part, un protocole d'entente élaboré

par le réseau. Le contrat avec le FSI définit les services et les coûts afférents. Outre le coût initial d'une licence, les usagers du système déboursent mensuellement un montant fixe pour chaque port utilisé. Celui-ci donne accès à l'ensemble des modules de Best-Seller. Les participants se chargent eux-mêmes de l'achat et de l'entretien des appareils (micro, terminal, imprimante, etc). Ils doivent aussi s'assurer d'un lien de communication avec l'ordinateur logé à Québec.

Le protocole, de son côté, engage la bibliothèque à respecter certaines règles. Parmi celles-ci, soulignons le concept de notice unique, l'obligation d'implanter au moins le module du traitement, le respect des *Règles de catalogage anglo-américaines*, 2^e édition, révision de 1988 et du format MARC, la validation des notices d'autorité.

La gestion quotidienne du réseau est assumée par une petite équipe formée d'un pilote et de deux techniciens en documentation qui voient à la formation et au dépannage. Le pilote sert d'intermédiaire, d'une part, entre les membres et, d'autre part, le fournisseur et le FSI. À cette étape de son développement, le réseau se cherche une structure et un mode de fonctionnement correspondants à la nouvelle dynamique née du processus d'informatisation. Aux yeux de plusieurs membres, son statut ne répond plus aux besoins de la situation actuelle. Ils souhaitent être étroitement associés aux décisions qui affectent l'orientation du réseau ou leurs activités quotidiennes. Le rattachement du réseau à une bibliothèque et les conflits d'intérêts ou de management que cette situation engendre devraient trouver une solution dans l'arrimage de celui-ci à une entité indépendante, au service de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

5. Chiffres tirés de la base de données de Best-Seller en décembre 1993.

6. Jean-Luc Fortin, «La Bibliothèque de l'Assemblée et le partage des ressources documentaires», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 22, no 1 (mars 1993), 18.

L'avenir du réseau

Construit grâce aux efforts conjugués de ses membres, le Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales a pris forme au cours de la période d'implantation de Best-Seller. Bien qu'il n'ait pas atteint sa taille optimale, il devrait connaître une croissance modérée au cours des prochaines années. Aux seize bibliothèques actuelles, une dizaine environ pourraient s'ajouter.

Le réseau a entrepris, en avril 1994, la deuxième phase de son histoire, celle de la consolidation. Un nouveau contrat avec ses partenaires, un examen de ses réalisations, de ses difficultés, ainsi que de ses ressources et de son contexte organisationnel marqueront cette étape. À l'ère de l'Internet et de l'interconnexion des réseaux, c'est-à-dire à un moment où les ressources documentaires de la planète semblent à portée de clavier, les bibliothèques gouvernementales, comme d'autres avant elles, auront à partager leurs res-

sources et à s'ouvrir davantage au monde. Elles pourront le faire sans pour autant perdre de vue leur mission première qui est d'être un instrument efficient de gestion des ressources documentaires de l'administration gouvernementale.

Le Réseau informatisé des bibliothèques de l'État ajoute un maillon à la grande chaîne qui transcende les frontières nationales et que nos voisins du Sud appellent «a library without walls» ou la bibliothèque immatérielle.

LOGICIELS AD HOC
documents administratifs
procès-verbaux
centre de documentation

SUR MESURE

(514) 385-5510

CIDG
CONSEILLERS EN INFORMATIQUE
DOCUMENTAIRE ET DE GESTION

analyse de besoins
formation
programmation